



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Monsieur le Directeur général, Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

03-039-16 Ouverture de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 14 mars 2016. Il est 19 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

03-040-16 Ordre du jour

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en y ajoutant deux résolutions sous le point 11.3. :

Première résolution :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

Que la résolution «Relativement au retrait du code de déontologie des membres des comités» soit ajoutée à l'ordre du jour

Le vote est demandé:

Pour

Francis Juneau
Daniel Boyer
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Contre

Dana Chevalier
Ryan Young
Paola Hawa

L'ajout à l'ordre du jour de la résolution «Relativement au retrait du code de déontologie des membres des comités»

Adoptée sur division

Deuxième résolution :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Michel Boudreault

Que la résolution « L'organisation d'une rencontre avec un avocat spécialisé en droit municipal» soit ajoutée à l'ordre du jour

L'ajout à l'ordre du jour de la résolution « L'organisation d'une rencontre avec un avocat spécialisé en droit municipal»

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 03-039-16 Ouverture de la séance
- 03-040-16 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

- 03-041-16 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

5. Développement communautaire

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 6.3. Autres sujets

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses.

- 03-042-16 Octroi de contrat pour la collecte des matières organiques 2016-2017
- 03-043-16 Approbation de la première année d'option de renouvellement du contrat de collecte et transport des ordures ménagères

7.2. Conclusion de contrats

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

- 03-044-16 Décompte numéro 5 – Travaux de réfection des infrastructures municipales de l'avenue Garden City et de la rue Michaud
- 03-045-16 Décompte progressif numéro 2 - Construction d'un trottoir sur le boulevard Industriel et la rue Daoust
- 03-046-16 Honoraires supplémentaires à la firme Tetra Tech QI inc. pour des services de surveillance supplémentaires dans le cadre des travaux de construction d'un trottoir sur le boulevard Industriel et la rue Daoust

7.5. Autres sujets

- 03-047-16 Subventions dans le cadre du fonds de développement durable 2016 – Modification des critères de financement et de sélection
- 03-048-16 Acceptation du Plan d'intervention pour les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie pour les années 2014 à 2018

8. Environnement

- 03-049-16 Participation au 10^e Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal
- 03-050-16 Célébration du Jour de la Terre

9. Développement économique et touristique

- 03-051-16 Tenue de deux ventes de garage communautaires sans permis
- 03-052-16 Nomination d'un représentant de la Ville auprès de la Société de Développement commercial (SDC)

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

- 03-053-16 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

10.2. Autres sujets

- 03-054-16 Adoption des comptes

- 03-055-16 Résolution de prolongation d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 03-056-16 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 03-057-16 Concordance (Émission d'obligations)
- 03-058-16 Courte échéance (Émission d'obligations)

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

- 03-059-16 Nomination des membres des différents comités de la Ville
- 03-060-16 Retrait du code de déontologie des bénévoles sur les comités
- 03-061-16 Organisation d'une rencontre avec un avocat spécialisé en droit municipal

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 03-062-16 Avis de motion du règlement numéro 770-1 modifiant le règlement numéro 770 afin d'interdire à toute personne de garder des animaux exotiques, sauvages ou de basse-cour sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- 03-063-16 Avis de motion du projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux et établissant la carte électorale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- 03-064-16 Avis de motion du règlement numéro 790 sur l'utilisation des pesticides
- 03-065-16 Avis de motion du règlement 787-1 modifiant le règlement numéro 787 sur les tarifs afin d'inscrire le montant du permis pour permettre l'utilisation de certains pesticides
- 03-066-16 Adoption du règlement numéro 788-1 modifiant le règlement de taxation numéro 788 afin de déterminer le coefficient applicable et d'imposer un nouveau mode de tarification de l'eau

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

03-067-16 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 60 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 39 et s'est terminée à 20 h 39 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Piste cyclable – Ajout d'un tronçon (Morgan et boul. Industriel); • Possibilité de le joindre à la piste existante?;
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande des trottoirs car peut être dangereux pour piéton; • Est dans PTI à être adopté le 21 mars 2016;
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Est d'accord avec 1^{ère} intervention (tronçon manquant); • Inquiétude face au retrait de code de déontologie des membres des comités selon le vote des conseillers;
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • La Ville devrait compter sur l'intégrité des membres sur les comités; • Loi sur le patrimoine culturel – CCU mandaté pour s'occuper du patrimoine; • CCU – pas encore de nomination pour remplacer les membres sortants en mai 2015; • Explications sur deux mandats d'urbanisme;
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande pourquoi attendre à la séance du Conseil afin de présenter les 2 résolutions relativement au code de déontologie et l'embauche d'un avocat spécialisé en droit municipal • Les plus villages du Québec (Poteaux H-Q encore visibles);
6 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Carrefour en T (inquiétude face à l'absence de partie médiane) (Prévu au PTI); • Règlement sur la réglementation de l'eau – Demande pourquoi l'ajout de frais d'accès;
7 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande pourquoi l'interdiction de poulets dans le nouveau règlement; • Enregistrement des poulets au même titre que les chiens;
8 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignements sur le transfert de l'Hôpital;
9 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Carrefour en T – Finition de l'asphalte – fissures;
10 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de rendre publique la lettre de l'engagement de la Ville de Montréal relativement à la Maison Braerob;
11 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • S'exprime sur la difficulté d'obtenir des subventions lors de participation à des événements pour la culture; • Y a-t-il un règlement interdisant de jouer de la musique sur la Promenade?; • L'arrêt près du poste de pompiers est dangereux;

12 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Le transfert de l'hôpital se fait-il le 1^{er} avril?; • Y a-t-il une entente financière de conclue?; • Date de conclusion.
---	---

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

03-041-16 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 février 2016;

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

03-042-16 Octroi de contrat pour la collecte des matières organiques 2016-2017

- ATTENDU QU' en procédant à une collecte des matières organiques, la Ville réduit le volume d'enfouissement des déchets ultimes contribuant ainsi à atteindre les objectifs prévus dans le Plan de développement durable relativement à la gestion des matières résiduelles;
- ATTENDU QUE la collecte et le transport des matières organiques sont des services que la Ville offre aux résidences unifamiliales, aux 4 logements et moins ainsi qu'au Campus Macdonald de l'Université McGill et au collège John Abbott depuis 2013;
- ATTENDU QUE cette année, 2 unités de cinq (5) logements et plus situées sur les rues Maple et Pacifique feront l'objet d'un projet pilote durant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- ATTENDU QUE la Ville est admissible à des subventions approximatives de 50 000 \$ par année grâce à son taux élevé de diversion des déchets;
- ATTENDU QUE le contrat en vigueur pour la collecte et le transport des matières organiques vient à échéance le 31 mars 2016;
- ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal à l'effet d'octroyer le contrat pour la collecte des matières organiques au plus bas soumissionnaire conforme :

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer le contrat à la compagnie *Transport Rolland Chaperon* pour la collecte des matières organiques 2016-2017 pour un montant de 49 082,46 \$.

D'autoriser la dépense de 49 082,46 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-452-30-491 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

03-043-16 Approbation de la première année d'option de renouvellement du contrat de collecte et transport des ordures ménagères
--

- ATTENDU QUE la résolution 02-029-13 octroyant le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016 avec une option de renouvellement à chaque année pour un maximum de deux années, soit jusqu'au 31 mars 2018;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite jusqu'à présent des services offerts par l'entrepreneur JR Services sanitaires étant conformes aux exigences des cahiers de l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal à l'effet de prolonger d'une année additionnelle le contrat de service de collecte et transport des ordures ménagères;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

De prolonger pour une année le contrat de service de collecte et transport des ordures ménagères avec la compagnie *JR Services sanitaires*.

D'autoriser la dépense d'un montant de 128 745,12 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, à même le poste budgétaire 02-451-00-436 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

03-044-16 Décompte numéro 5 – Travaux de réfection des infrastructures municipales de l'avenue Garden City et de la rue Michaud
--

ATTENDU la résolution 08-219-15 autorisant une dépense pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires font partie des travaux accordés au contrat de réfection des infrastructures de l'avenue Garden City et Michaud, tel qu'il appert de la résolution 08-225-15;

ATTENDU la réception de la recommandation de madame Adiaratou Kanté de la firme TetraTech QI inc. datée du 23 février 2016 quant au paiement du décompte progressif numéro 5 relativement aux travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud ainsi que du paiement du décompte progressif numéro 2 (final) pour le resurfaçage sur l'avenue Garden City à la compagnie *Les Constructions CJRB inc*;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal à l'effet d'entériner la recommandation de la firme TetraTech QI inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 23 février 2016, quant au paiement du décompte progressif numéro 5 relativement aux travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud ainsi que le paiement du décompte progressif numéro 2 (final) des travaux supplémentaires de resurfacement sur l'avenue Garden City à la compagnie *Les Constructions CJRB inc.*

D'autoriser le paiement de la somme de 116 430, 08 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 778.

D'autoriser le paiement de la somme de 31 780,36 \$, taxes incluses, à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité.

03-045-16 Décompte progressif numéro 2 - Construction d'un trottoir sur le boulevard Industriel et la rue Daoust

ATTENDU la résolution 08-220-15 octroyant le contrat à la compagnie *Les Pavages D'amour inc.* pour la construction d'un trottoir sur le boul. Industriel et la rue Daoust;

ATTENDU l'annulation de la résolution 12-328-15 autorisant le paiement du décompte progressif numéro 2;

ATTENDU QUE les travaux ont débuté le 1^{er} septembre dernier et se sont terminés le 1^{er} octobre au lieu du 21 septembre tel que prévu dans les documents contractuels;

ATTENDU QU' une pénalité de retard de 6 000 \$ a été appliquée à l'entrepreneur en raison d'un retard dans l'exécution des travaux;

ATTENDU la réception de la recommandation de madame Adiaratou Kanté de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 29 janvier 2016 quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Les Pavages d'Amour inc.*;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal à l'effet d'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 29 janvier 2016, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Les Pavages d'Amour inc.* relativement à la construction d'un trottoir sur le boul. Industriel et la rue Daoust.

D'autoriser le paiement de la somme de 57 145,32 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 780.

Adoptée à l'unanimité.

03-046-16 Honoraires supplémentaires à la firme Tetra Tech QI inc. pour des services de surveillance supplémentaires dans le cadre des travaux de construction d'un trottoir sur le boulevard Industriel et la rue Daoust
--

ATTENDU la pénalité de retard appliquée à l'entrepreneur lors du dépassement du délai contractuel dans l'exécution des travaux de construction d'un trottoir sur le boulevard Industriel et la rue Daoust;

ATTENDU QUE les travaux ont débuté le 1^{er} septembre dernier et se sont terminés le 1^{er} octobre au lieu du 21 septembre tel que prévu dans les documents contractuels;

ATTENDU les services de surveillance supplémentaires occasionnés par le retard de l'entrepreneur pour le dépassement du délai contractuel;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal à l'effet d'autoriser le paiement à la firme Tetra Tech QI inc. pour des services de surveillance supplémentaires dans le cadre des travaux de construction d'un trottoir sur le boul. Industriel et la rue Daoust;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la dépense supplémentaire de 6 997,38 \$, taxes incluses, à la firme Tetra Tech QI inc. pour des services de surveillance supplémentaires dans le cadre des travaux de construction d'un trottoir sur le boul. Industriel et la rue Daoust, à même la pénalité de retard appliquée à l'entrepreneur pour le dépassement du délai contractuel.

D'autoriser le paiement de la somme de 6 997,38 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 780.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS**03-047-16 Subventions dans le cadre du fonds de développement durable 2016 – Modification des critères de financement et de sélection**

- ATTENDU QUE le fonds de développement durable de Sainte-Anne-de-Bellevue a été créé en 2013 pour les citoyens, les organismes, les entreprises ainsi que les écoles avoisinantes desservant des étudiants résidant sur son territoire;
- ATTENDU QUE ce fonds est un levier pour développer des initiatives communautaires et ainsi renforcer la Ville dans sa durabilité;
- ATTENDU QUE le conseil municipal désire octroyer en 2016 des subventions à des organismes communautaires dans le cadre du fonds de développement durable;
- ATTENDU QUE des critères d'octroi sont établis afin de s'assurer que les projets présentés visent l'atteinte des objectifs du plan de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 »;
- ATTENDU QUE le comité de l'Environnement a établi de nouveaux critères de financement pour l'année financière 2016;
- ATTENDU QUE le conseil a accordé des crédits de 5 000 \$ au budget d'opération 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Paola Hawa

D'adopter les critères tels que décrits dans le document daté du 14 mars 2016 dont copie est jointe en annexe « A », relativement à l'octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable.

Adoptée à l'unanimité.

03-048-16 Acceptation du Plan d'intervention pour les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie pour les années 2014 à 2018

- ATTENDU QUE le Plan d'intervention (PI) sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie (Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Mai 2015) dresse le portrait de l'état des infrastructures de la Ville et établit des priorités d'intervention;
- ATTENDU QU' à partir du 1^{er} janvier 2014, un PI est exigé par le MAMOT quand la Ville présente une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout dans le cadre de programmes de subventions et de la TECQ (2014-2018);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'accepter le Plan d'intervention pour les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie pour les années 2014-2018 daté de mai 2015.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

03-049-16 Participation au 10^e Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

ATTENDU QUE ce prestigieux rassemblement permet non seulement aux participants d'échanger au sujet des enjeux environnementaux de la métropole avec les acteurs majeurs de ce secteur, mais aussi de découvrir ce qui se fait de novateur en la matière;

ATTENDU QU' il y a des centaines de représentants d'organisations montréalaises permettant des échanges, du réseautage et de l'inspiration;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser madame le maire, Paola Hawa et monsieur le conseiller, Ryan Young à participer au 10^e Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, le mardi 26 avril 2016 au Marché Bonsecours.

D'autoriser la dépense de la somme de 200 \$ pour l'inscription au Gala à même le poste budgétaire 02-110-00-315 du fonds général et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement applicables aux participants à même le poste budgétaire 02-110-00-310 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

03-050-16 Célébration du Jour de la Terre
--

ATTENDU QUE chaque année, le Jour de la Terre, le 22 avril, marque l'anniversaire de la naissance, en 1970, du mouvement environnemental tel qu'on le connaît aujourd'hui;

ATTENDU QUE le Jour de la Terre fut célébré pour la première fois le 22 avril 1970, lorsque le sénateur américain Gaylord Nelson encouragea les étudiants à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement dans leurs communautés;

ATTENDU QU' en 1990, le Jour de la Terre est devenu un événement planétaire, mobilisant 200 millions de personnes dans 141 pays et jouant un rôle de levier pour les enjeux environnementaux globaux;

2906

ATTENDU QUE le Jour de la Terre a donné une poussée énorme aux campagnes de sensibilisation à la réutilisation et au recyclage et a aidé à préparer le terrain pour le Sommet de la Terre des Nations Unies à Rio de Janeiro en 1992;

ATTENDU QU' au Québec, c'est depuis 1995 qu'on le célèbre en organisant toutes sortes d'activités de sensibilisation face aux enjeux environnementaux;

ATTENDU QUE le Jour de la Terre fait résonner haut et fort le message que des citoyens de toute la planète souhaitent une action rapide et décisive en faveur de l'énergie propre;

ATTENDU QU' au fil des ans, le Jour de la Terre est devenu l'événement participatif en environnement le plus important de la planète;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue célèbre le Jour de la Terre le 22 avril 2016 en sensibilisant les gens, de façon positive, aux solutions existantes et aux développements en matière de protection de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

03-051-16 Tenue de deux ventes de garage communautaires sans permis
--

ATTENDU la tenue des ventes de garage communautaires à chaque année ;

ATTENDU la recommandation du Comité de développement communautaire de tenir ces ventes de garage les samedis 7 mai et 13 août 2016 ;

ATTENDU QU' aucun permis n'est requis pour ces événements ;

ATTENDU QUE les participants doivent s'inscrire au Service des loisirs;

ATTENDU QUE ces événements font partie de la programmation estivale de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la tenue des ventes de garage communautaires les 7 mai et 13 août 2016.

D'autoriser les citoyens à organiser une vente de garage sans se procurer de permis en s'inscrivant au Service des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

03-052-16 Nomination d'un représentant de la Ville auprès de la Société de Développement commercial (SDC)

ATTENDU QUE conformément au Règlement numéro 771, la Ville doit désigner un de ses représentants pour siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

De nommer monsieur Michel Boudreault, conseiller, à titre de représentant de la Ville auprès de la Société de développement commercial (SDC) afin de siéger sur le conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

10. FINANCES**10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES****03-053-16 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière**

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'accorder un appui financier de 200 \$ au *West Island Association for the Intellectually Handicapped* (WIAIH) qui offre des activités de loisirs et des services d'intégration pour les enfants et adultes ayant un handicap intellectuel.

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 200 \$ à l'organisme ci-haut mentionné à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS**03-054-16 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 13 mars 2016;

5 382 529,35\$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 29 février 2016

345 459,98 \$

Total :

5 727 989,33 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 26 février 2016

256 865,63 \$

Adoptée à l'unanimité.

<p>03-055-16 Résolution de prolongation d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques</p>

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue avait, le 14 mars 2016, un montant de 1 026 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 3 490 000 \$, pour des périodes de 1 an, 2 ans, 3 ans et 4 ans en vertu du règlement numéro 01-041-06 (dette qui revenait à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue lors de la défusion en 2006);

ATTENDU QUE le dit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 29 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault

Appuyé par Dana Chevalier

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue emprunte 1 026 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 15 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

<p>03-056-16 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques</p>

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 01-041-06 et 736, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

2909

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 mars 2016, au montant de 4 526 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a reçu les soumissions détaillées ci-dessous;

Valeurs Mobilières Desjardins Inc. :

555 000 \$	1,30%	29 MARS 2017
523 000 \$	1,50%	29 MARS 2018
280 000 \$	1,70%	29 MARS 2019
237 000 \$	1,85%	29 MARS 2020
2 931 000 \$	2,00%	29 MARS 2021

Prix : 98,661 \$

Coût réel : 2,28113 %

Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. :

555 000 \$	1,25%	29 MARS 2017
523 000 \$	1,50%	29 MARS 2018
280 000 \$	1,60%	29 MARS 2019
237 000 \$	1,75%	29 MARS 2020
2 931 000 \$	2,05%	29 MARS 2021

Prix : 98,700 \$

Coût réel : 2,29970 %

Financière Banque Nationale Inc. :

555 000 \$	1,30%	29 MARS 2017
523 000 \$	1,50%	29 MARS 2018
280 000 \$	1,70%	29 MARS 2019
237 000 \$	1,90%	29 MARS 2020
2 931 000 \$	2,00%	29 MARS 2021

Prix : 98,571 \$

Coût réel : 2,30790 %

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Francis Juneau

Que l'émission d'obligations au montant de 4 526 000 \$ de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que madame le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité.

03-057-16 Concordance (Émission d'obligations)

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 526 000 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
01-046-06	45 100 \$
01-046-06	494 500 \$
01-046-06	142 800 \$
01-046-06	343 600 \$
736	3 500 000 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces obligations sont émises ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Yvan Labelle

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 526 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 29 mars 2016;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposés auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis

par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE DE MONTRÉAL
STE-ANNE-DE-BELLEVUE
93, RUE SAINTE-ANNE
SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, QUÉBEC
H9X 1L9

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 29 mars et le 29 septembre de chaque année.

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par Madame le maire et le trésorier. La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité.

03-058-16 Courte échéance (Émission d'obligations)

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 526 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 01-041-06 et 736, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 29 mars 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 736, chaque émission subséquente devant être le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

03-059-16 Nomination des membres des différents comités de la Ville

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer les membres des différents comités pour un terme se terminant le 1^{er} février 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De nommer les personnes suivantes, membres du comité de circulation et de sécurité publique, à savoir :

Dana Chevalier (Présidente)	Claude Tellier
Remo Boccardi	David Wees
Sandor Csank	Sandu Dolbel
Kevin Woodhouse	

Personnes-ressources :

Représentant du SPVM, PDQ 1 Superviseur, Sécurité publique ou substitut	Directeur général
---	-------------------

De nommer les personnes suivantes, membres du comité de développement communautaire, à savoir :

Daniel Boyer (Président)	Marc Hainault
Tom Broad	Jill Gowdy
Christina Larder	Felix Abanto Trujillo
Christianne Loupelle	

Personnes-ressources :

Directrice, Service des Loisirs Bibliotechnicienne principale	Directeur général Secrétaire, Service des Loisirs, Développement communautaire et économique
--	---

De nommer les personnes suivantes, membres du comité consultatif d'urbanisme, à savoir :

Paola Hawa (Présidente)	Malcom Keith Bridger
Ryan Young	Robert Hamilton
Lorne Jackson	

Personnes-ressources :

Conseiller en Urbanisme	Directeur général
-------------------------	-------------------

2913

De nommer les personnes suivantes, membres du comité de l'Environnement, à savoir :

Ryan Young (Président)	Pierre J. Laliberté
Lise-Anne Briand	Josée Lanouette
Nancy DiPaolo	Benedicta Porter
Nicola Fleming	Sherman P. Touchburn

Personnes-ressources :

Ingénieur municipal et développement durable	Directeur général
--	-------------------

Adoptée à l'unanimité.

03-060-16 Retrait du code de déontologie des bénévoles sur les comités
--

- ATTENDU QUE la résolution 03-072-15 instaurait un code d'éthique pour les membres de comités de la Ville;
- ATTENDU QUE l'adoption de ce code d'éthique a freiné l'ardeur de citoyens désireux de s'impliquer bénévolement;
- ATTENDU QUE le conseil désire se rapprocher de ses citoyens et favoriser la participation de ceux-ci dans les comités;
- ATTENDU QUE la Ville fait confiance à ses citoyens qui, dans l'exercice de leur fonction au sein de comités, traiteront l'information partagée de façon diligente et responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Et appuyé par Michel Boudreault

De retirer le code d'éthique pour les membres de comité et de ne pas exiger de signature de document de confidentialité pour être en mesure de siéger sur n'importe quel comité de la Ville.

Le vote est demandé sur la résolution :

Pour

Francis Juneau
Daniel Boyer
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Contre

Dana Chevalier
Ryan Young
Paola Hawa

Adoptée sur division.

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les Cités et Villes (LCV)* Madame Le Maire Paola Hawa refuse de signer et d'approuver cette résolution. Celle-ci sera de nouveau présentée à la séance suivante du Conseil.

Veillez noter que cette résolution ne peut être présentée à la séance extraordinaire du Conseil le 21 mars 2016, cette séance porte exclusivement sur le Programme Triennal d'Immobilisation, conformément à l'article 474.2 de la LCV.

03-061-16 Organisation d'une rencontre avec un avocat spécialisé en droit municipal

ATTENDU QU' un nouveau conseiller vient d'être élu;

ATTENDU QUE le conseil désire accélérer ses connaissances relativement aux rouages des meilleures pratiques de collaboration entre le conseil, la mairesse et l'administration;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Et appuyé par Michel Boudreault

De permettre au directeur général d'organiser une rencontre entre le conseil et un avocat, spécialisé en droit municipal, et de prendre les sommes requises à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.1. CONTRATS ET ENTENTES**13.2 AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**03-062-16 Avis de motion du règlement numéro 770-1 modifiant le règlement numéro 770 afin d'interdire à toute personne de garder des animaux exotiques, sauvages ou de basse-cour sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 770-1 modifiant le règlement numéro 770 afin d'interdire à toute personne de garder des animaux exotiques, sauvages ou de basse-cour sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

03-063-16 Avis de motion du projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux et établissant la carte électorale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement décrétant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux et établissant la carte électorale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

03-064-16 Avis de motion du règlement numéro 790 sur l'utilisation des pesticides

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 790 sur l'utilisation des pesticides.

03-065-16 Avis de motion du règlement 787-1 modifiant le règlement numéro 787 sur les tarifs afin d'inscrire le montant du permis pour permettre l'utilisation de certains pesticides

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement 787-1 afin d'inscrire le montant du permis pour permettre l'utilisation de certains pesticides.

03-066-16 Adoption du règlement numéro 788-1 modifiant le règlement de taxation numéro 788 afin de déterminer le coefficient applicable et d'imposer un nouveau mode de tarification de l'eau

ATTENDU l'article 244.40 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU QUE le coefficient applicable aux fins du calcul du taux de la taxe foncière générale pour la catégorie des immeubles non résidentiels pour l'année 2016 est fixé à 3.2570;

ATTENDU QUE le conseil souhaite revoir les règles applicables à la compensation de l'eau afin d'y introduire le concept de *pollueur-payeur* qui se traduit par une facturation progressive liée à la consommation de l'eau.

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 8 février 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 788-1 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 9 février 2016 au 13 mars 2016;
- Liste des commandes du 1^{er} février 2016 au 29 février 2016;
- Le procès-verbal de correction de la résolution 02-035-16;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

03-067-16 Levée de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

De lever la présente séance ordinaire. Il est 21 h 01

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Martin Bonhomme
Greffier par intérim

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-10640